Jacky, un pilier de la commune, un grand vide.

Breurey Info Bulletin municipa juillet 2020



Prochaine réunion du Conseil municipal

dimanche 28 juin, 9h30, salle polyvalente.

Les réunions des conseils municipaux sont publiques. La meilleure source d'information pour les délibérations et décisions, c'est là.

La seconde, c'est la consultation du registre des délibérations. Disponible aux heures d'ouverture de la mairie. Sans restrictions ni conditions préalables.



Horaires

Ouverture de la mairie (secrétariat, agence postale et permanence du maire) :

Mardi et jeudi : 8h30—11h30 / 13h30—16h30 Vendredi : 8h30—11h30

Horaires des travaux sonores :

Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30 Samedi : 9h—12h / 15h—19h Dimanche et jour férié : 10h—12h

Édito du maire

Je remercie les habitants de Breurey de nous avoir accordé leur confiance pour les 6 années à venir. Au minimum, nous serons à leur écoute. Ce qui nous sera possible, nous le ferons, au maximum. Selon l'intérêt général.

Je remercie le Conseil municipal précédent pour son travail, souvent ingrat, même si nous ne sommes pas d'accord avec certaines des orientations qui ont été prises.

Je rends un hommage particulier aux maires-adjointes, Amélie Crevoisier et Claudine Vinel, pour leur investissement dans leur fonction, méconnue. Nous découvrons de jour en jour combien elles ont été dévouées au service du village, mais bridées.

La nouvelle équipe est pleine d'allant. Les maires-adjoints délégués assument, depuis les premiers jours de leur prise de fonction, leur charge avec une compétence et une disponibilité que j'espère durables. En tout cas déjà fortement remarquées.

Remarqué aussi le boulot qu'accomplissent les agents techniques, eux aussi parfois décriés, mais qui témoignent d'une disponibilité et d'une énergie qui en laissent baba plus d'un. Dont l'adjoint délégué.

Nous comptons sur l'investissement des habitants, de chacun d'entre vous, dans les comités municipaux nouvellement créés pour faire avancer et aboutir les projets proposés et ceux à imaginer. Profitez vite de cette fenêtre : quelles propositions? Qui?

Jean Marchal

Trombinoscope de l'équipe municipale



Jean Marchal maire



François Fouillet 1er adjoint



André Hocquaux 2° adjoint



Alain Fleury 3° adjoint



Sylvie Quermont conseillère déléguée



Betty Heller



Fabrice Grenouillet



Frédéric Vigoureux



Laetitia Guinchard



Mélanie Raguet



Nicole Esteves-Teixeira



Priscillia Jacquemard



Sylvie Ferreira



Virginie Véjux



Jacques Ballay

Projets

Mairie / Bar-restaurant

Il avait été prévu (pas par nous) que le barrestaurant La Creusotte fût transformé en mairie, en raison des coûts exorbitants des travaux d'accessibilité à la mairie actuelle et de la moindre dépense en choisissant La Creusotte.

Ceux du bâtiment mairie ont été estimés à 101000€, au minimum, pour l'installation d'un ascenseur. Ceux du bar-restaurant-pizzeria et de leur transformation en mairie à 70000€. C'est la présentation qui a été faite lors du conseil municipal du 26 novembre 2017.

Donc décision fut prise de transférer la mairie dans les locaux de La Creusotte : 101000€ - 70000€ = 31000€ d'économie. Sauf que :

- La mise en accessibilité du barrestaurant-pizzeria-salon-de-coiffurebibliothèque a été estimée à 5 400 €. Mais pour rester dans sa destination de barrestaurant-pizzeria-salon-de-coiffurebibliothèque, ce qui n'a jamais été dit.
- L'utilisation, non envisagée, du bâtiment mairie coûtera toujours au moins 101000 € pour des travaux d'accessibilité. À moins de le raser. Ou de le laisser à l'abandon.
- <u>La transformation du restaurant</u> <u>La Creusotte en mairie s'élève en réalité</u> à... 153 000 €.

Restaurant.

Nous étudions la réhabilitation et la reprise du bar-restaurant, pour un moindre coût que ces 153 000 €. En bonne voie.

Moindre coût, mais des surprises, dues à une vente aux enchères débridée et au pillage de biens communaux. Exemple? La station de lavage (ou plonge), disparue, arrachée. Coût du remplacement du matériel? 4138€.

Mairie.

Nous étudions la mise en accessibilité du bâtiment mairie-écoles, différemment de ce qui a été prévu. En bonne voie également. Sans doute un coût supérieur à celui prévu initialement, puisqu'il faudra y intégrer l'ensemble du bâtiment, quand le comité idoine aura déposé ses conclusions. Mais avec la préservation de l'architecture extérieure et intérieure.

Déjà retenu et à l'étude, le projet d'accès à la salle du Conseil. Il se ferait par une passerelle à partir de l'actuelle cour des écoles, à l'arrière du bâtiment. Nous avons l'accord de la DDT (les services de l'État).

Cimetière

Dans un premier temps, nous poursuivons la démarche de relevé des concessions, afin de mettre à jour la carte d'occupation et de déterminer les emplacements à libérer. Le 1^{er} adjoint, M. François Fouillet, en est chargé.

Nous étudierons ensuite le réaménagement du cimetière pour un jardin cinéraire et un columbarium, entraînant alors l'obligation d'accessibilité et de travaux.

Un comité municipal a été ouvert à cet effet.

Dans l'attente de ces travaux, le

cimetière de Breurey est apte à accueillir des urnes funéraires.

Transport lycéens

Suite à des démarches entreprises par la municipalité précédente, nous avons accepté la convention pour une liaison Breurey-Faverney-Breurey au bénéfice des élèves qui se rendent à Vesoul. Nous sommes sollicités par le maire de Mersuay pour l'étendre jusqu'à sa commune, à quoi nous sommes favorables.

Animations

Les associations du village ne seront pas en mesure de vous proposer des manifestions cet été, comme le tournois des petits princes, le vide grenier, la fête du 14 juillet pour les enfants etc... annulées en raison de la crise sanitaire. Seul le Club du Calechot maintient son concours de tarot le 20 septembre (sous réserve d'autres événements liés à la Covid-19).

À la fin de l'année, le Marché de Noël sera proposé par l'association Farfadets et Diablotins.

À défaut de festivités dans notre village, vous pouvez toujours rejoindre le groupe de marche qui se réunit le jeudi à 14h devant la mairie, pour marcher, s'aérer, se déconfiner, profiter et apprécier notre village aux endroits souvent méconnus des habitants.

Salle polyvalente

La gestion de la salle polyvalente est confiée à Sylvie Quermont, assistée de Betty Heller, Priscillia Jacquemard, Serge Demesy.

Logements communaux

La gestion des logements communaux est confiée à André Hocquaux, assisté de Sylvie Ferreira, Priscillia Jacquemard, Fabrice Grenouillet.

Indemnités des adjoints

Le CM décide provisoirement, dans l'attente de la création d'un poste de 4° adjoint, du taux de l'indemnité de chacun des 3 adjoints et de la conseillère déléguée. Plus de précisions à l'issue du prochain CM.

Il décide d'appliquer aux adjointes du Conseil municipal précédent l'augmentation indiquée par le gouvernement en décembre 2019, dont la décision a été suspendue, en raison du confinement, contrairement à celle du maire, qui est automatique.

Agents communaux

Le maire reçoit tout pouvoir pour :

— créer un poste à temps partiel d'adjoint administratif, correspondant aux heures d'ouverture de l'agence postale, pour lesquelles la commune reçoit une indemnité compensatoire. Cela permettra de soulager notre secrétaire-comptable et de lui offrir de meilleures conditions pour son travail.

— renouveler les contrats de travail de 2 personnes à temps partiel, en leur apportant de meilleures garanties.

Reprise du café-restaurant

À l'issue de rencontres avec le repreneur potentiel du café-restaurant et la communication des documents attestant de ses qualités professionnelles, le CM accepte de contractualiser des engagements réciproques :

- établir une convention d'engagement de reprise, dans l'attente des travaux à réaliser,
- prendre à la charge de la commune les travaux de remise en état et de sécurité des lieux.
- réinstaller le matériel fixe nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

Par ailleurs d'établir un bail de location et d'attribuer au repreneur la formation à la licence de boisson, nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

Formation à la charge de la commune, mais sous la condition d'une reprise effective de La Creusotte. Sous peine de quoi il devra rembourser les frais engagés par la commune.

Cimetière

À la suite de la réunion avec M. Terragno, de la société Finalys, retenue pour l'expertise du cimetière et son aménagement, il apparaît que l'urgence est dans le relevé des concessions, afin de connaître quelles sont les tombes susceptibles d'être disponibles.

Le CM décide de poursuivre en priorité le relevé des concessions et désigne François Fouillet référant pour cette tâche.

Immeuble vétuste

L'immeuble Daumas, cadastré E343, 8 rue du 14 septembre, d'une surface de 2,82 ares, déclaré en péril en 2015, a été acquis par la commune, au prix de 5000€.

Le CM décide sa démolition, qui permettra de réhabiliter l'immeuble communal contigu (3 appartements).

Navette scolaire

À la suite de la suppression, en 2012, de la navette scolaire Breurey-Faverney, au coût de 14 000 € annuel pour notre village et une poignée d'élèves, souvent réduite à zéro le soir, pour relier le transport public et gratuit Faverney-Vesoul, à la suite d'actions engagées depuis 2012, notamment par le CM de M™ Fougou, la Région BFC propose de rétablir une navette Breurey-Faverney-Breurey pour nos lycéens. La contribution de la commune : 3656 €/an. Proposition acceptée.

Règles policées

Il ne s'agit pas de règles imposées par la police ou la gendarmerie, mais de comportements polis à respecter pour le bien-être de chacun et celui de notre environnement, encadrés par la loi, certes, mais surtout par le sens civique : se montrer policé. Quoique, en cas d'infraction, il y peut y avoir amende à payer.

Nuisances sonores

Outre la limitation horaire des engins de travail et de bricolage bruyants, il est nécessaire de respecter la tranquillité, diurne et nocturne. Des personnes se sont plaintes du comportement bruyant et même dangereux de quelques jeunes gens. Certains se rassemblent nuitamment dans un édifice qui menace ruine, frappé d'un arrêté de péril. D'autres s'amusent à courir sur les toits. Outre que de tels comportements ne sont pas très intelligents et qu'ils portent tort au voisinage, ils tombent sous le coup de l'article R.623-2 du Code pénal.

Animaux : vagabondage et déjections canines

Lorsque les agents techniques tondent une pelouse, désherbent un trottoir, ils sont constellés d'étrons de chiens. Pas très plaisant.

Lorsque les enfants osent s'immiscer dans le petit jardin à eux destiné, au pied de la mairie, ils glissent sur des merdes de chiens. Très déplaisant.

Lorsque qu'un piéton ordinaire arpente les rues Thiébaud dit Gousset, Corvée, des Roches... il doit éviter de regarder où il met les pieds, s'être muni de bottes et d'une canne. Pas très prudent. Imaginez être cet agent technique, ce piéton, ou le parent de cet enfant.

Divagation et déjections canines sont interdites sur la voie publique (rues, trottoirs, places). Pour des raisons de sécurité et de salubrité évidentes. Il y a un grand espace, en dehors du village, pour faire courir et se délester les animaux de compagnie. Et faire profiter leurs maître d'un peu d'exercice.

Nous serons intransigeants envers les propriétaires indélicats d'animaux domestiques divaguant, batifolant, se délestant, voire violant l'espace privé.

Véhicules motorisés

Ils sont soumis au Code de la route. Et à celui, en forêt, de l'ONF.

Ils ne sont admis que sur les voies de circulation publiques.

Ils sont en particulier interdits de circulation autour de la salle polyvalente (hors voirie et parkings), dans les chemins ruraux et forestiers (qui ne sont pas des voies publiques, mais privées), a fortiori dans les pelouses, champs et forêts.

Quads et motocyclettes doivent mettre la pédale douce.

Les voitures sont autorisées à stationner sur les parkings.

Dépôt de Châtoillon

Le dépôt de Châtoillon, tout juste toléré pour des dépôts inertes de particuliers (pierre, terre, tuiles, gravats...), encadré lui aussi par des lois de plus en plus draconiennes de protection de l'environnement, est désormais fermé. Il est encombré de toutes sortes de déchets : plastiques, pneus, poutres, branches, résidus de tonte, fleurs artificielles, pots, gravats issus d'entreprises qui n'ont rien à y faire.... Les eaux de ruissellement sont polluées.

En attendant un éventuel réaménagement, fermeture du dépôt, direction déchetterie d'Amance.

Brûlis

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts (tonte, taille, élagage, feuillages) est interdit. Vous devez déposer ces déchets en déchetterie (Amance), ou les composter (après broyage des branchages).

Alerte sécheresse

L'année dernière, l'approvisionnement en eau potable par camions citernes a coûté près de 20 000 €. La commune a dû en passer par là et court le risque d'y repasser.

Les études pour un raccordement à des ressources supplémentaires (sources du Wagon et de St Éloi, autres ressources) sont en cours, retardées par la Covid 19 et d'autres facteurs. Rien ne pourra être réalisé avant l'an prochain.

Nous vous demandons d'être vigilants et économes. D'éviter par exemple de remplir des piscines en cas de chute d'alimentation. La consommation moyenne est d'environ 70m3/jour en semaine, elle grimpe à 110m3 certains samedis et dimanches. Étonnant, non? Peut-être le moment du bain collectif? Pour l'instant, c'est supportable. Mais rien de sûr pour les mois d'été.



Commissions obligatoires

Outre le maire, ou son adjoint, président d'office, sont désignés:

Commission	Titulaires	Suppléants	
Administrative	Sylvie Quermont Mélanie Raguet		
Garants des bois	Alain Fleury François Fouillet Laetitia Guinchard		
Appel d'offres	André Hocquaux Fabrice Grenouillet Frédéric Vigoureux	Virginie Véjux François Fouillet Mélanie Raguet	
Aide sociale	Fabrice Grenouillet Nicole Teixeira	André Hocquaux Betty Heller	
Charte Pays Vesoul Val de Saône	Laetitia Guinchard	Mélanie Raguet	
Sécurité-Défense, CPI La Lanterne	François Fouillet	Fabrice Grenouillet	
Affaires scolaires, RPI Collège	Priscillia Jacquemard Betty Heller	Sylvie Ferreira André Hocquaux	
Impôts directs	En cours de constitution		
SIED	André Hocquaux	Mélanie Raguet	
SICTOM	Laetitia Guinchard	André Hocquaux Alain Fleury	

Comités municipaux

Le CM décide de former des commissions libres, sous forme de comités municipaux associant des habitants du village et des élus, dans des conditions qui restent à définir, en fonction du nombre de personnes candidates.

Nous souhaitons les mettre en place dès le mois prochain.

Comités	Élus	Citoyens
Sports	Fabrice Grenouillet Priscillia Jacquemart Frédéric Vigoureux	
Usage de la forêt et chasse	François Fouillet Jean Marchal	
Cimetière	Alain Fleury François Fouillet Mélanie Raguet	
Aménagement du Grand Mont : écolieu pour personnes âgées	André Hocquaux Virginie Véjux Alain Fleury Fabrice Grenouillet	
Aménagement des Martins- pêcheurs : ancienne baignade et camping, voie verte, exploitation actuelle GDFC.	Alain Fleury Virginie Véjux François Fouillet Mélanie Raguet	
Valorisation du patrimoine (dont l'église)	André Hocquaux Mélanie Raguet François Fouillet Betty Heller	
Urbanisme : sécurité et circulation, salubrité, PLU	André Hocquaux Alain Fleury Mélanie Raguet Priscillia Jacquemard	
Espaces verts et fleurissement	Laetitia Guinchard Sylvie Ferreira	
Communication et information	Sylvie Quermont Laetitia Guinchard Virginie Véjux	
Animation	Sylvie Quermont Betty Heller Virginie Véjux	
Réemploi mairie-écoles et bâtiments inoccupés (Thomas, Ermoli, ancienne Poste)	François Fouillet Sylvie Quermont Fabrice Grenouillet Virginie Véjux	

Une information a été distribuée la semaine passée et un appel à candidature joint. Ce n'est pas une galéjade. Le CM souhaite associer les habitants aux projets à développer et aux décisions à prendre.

Il est possible aussi d'en proposer d'autres, en fonction de besoins ressentis, de projets pour améliorer la vie au village. Par exemple un comité jeunesse. Il ne s'agit pas de venir opiner (s'endormir en disant oui à tout) ou de craindre d'être considéré comme un soutien de l'équipe municipale en place (« traître !»), mais d'apporter sa contribution à l'intérêt général du village.

Il semble que c'était l'intention de tous les candidats aux élections municipales.

Le maire, s'il est légalement président de chaque commission, ne s'immiscera pas dans le travail des comités: à chacun de désigner son mode de fonctionnement, puis de fonctionner. Le maire sera médiateur en cas de besoin.